Communiqué de presse
20 novembre 2026

COP31 : les entreprises artisanales du bâtiment, actrices incontournables de la transition climatique

De la décarbonation des logements à la transformation de leurs propres pratiques, les artisans prennent leur part dans la lutte contre le changement climatique.

À l'occasion de la COP31, la CAPEB rappelle le rôle essentiel des entreprises artisanales du bâtiment dans la lutte contre le changement climatique. Indispensables à la décarbonation et à l'adaptation des logements, elles s'engagent également pour réduire l'empreinte environnementale de leur propre activité. Une mobilisation d'autant plus importante qu'elles sont elles-mêmes directement confrontées aux conséquences du dérèglement climatique. Pour la CAPEB, ces entreprises doivent être reconnues et pleinement associées aux politiques environnementales.

Les artisans sont indispensables à la mise en œuvre des objectifs climatiques

La COP31 appelle à accélérer la décarbonation des bâtiments, l'électrification des usages, le développement de l'économie circulaire et l'adaptation des territoires. Pour la CAPEB, ces objectifs ne pourront être atteints sans les entreprises artisanales du bâtiment, qui constituent la force vive du secteur : elles représentent 96 % des entreprises du bâtiment et réalisent 63 % de leur activité dans l'entretien-amélioration. En France, l'exploitation des bâtiments représente par ailleurs environ 15 % des émissions nationales de gaz à effet de serre.

Au quotidien, les 526 100 entreprises artisanales du bâtiment interviennent au plus près des logements et des habitants. Elles contribuent à améliorer la performance énergétique des bâtiments et à réduire les consommations, alors que la France compte encore 3,9 millions de résidences principales classées F ou G. Pour les habitants, l'enjeu est double : consommer moins d'énergie pour se chauffer l'hiver et conserver un logement frais lors des fortes chaleurs. Selon les caractéristiques du bâtiment, les artisans peuvent combiner plusieurs interventions, de l'isolation des combles à la pose de protections solaires, en passant par l'amélioration du chauffage et de la ventilation.

Les artisans contribuent aussi à limiter les dommages que peuvent subir les logements en raison des nouvelles conditions climatiques, par exemple en repérant les fissures susceptibles de révéler des mouvements de terrain liés à la sécheresse, en surélevant les équipements sensibles dans les zones inondables ou en renforçant la fixation des éléments de toiture exposés aux tempêtes.

Les artisans sont également des acteurs de l'économie circulaire à l'échelle des territoires. Tri et réduction des déchets de chantier, réemploi, recours à des matériaux biosourcés ou géosourcés : leurs pratiques contribuent à réduire l'empreinte environnementale du secteur, qui génère près de 46 millions de tonnes de déchets chaque année.

Les entreprises artisanales du bâtiment font aussi évoluer leurs propres pratiques

L'engagement des artisans du bâtiment ne s'arrête pas aux chantiers. De plus en plus d'entreprises souhaitent mesurer l'impact environnemental de leur activité et identifier les moyens de le réduire.

À travers son accompagnement avec l'ADEME autour du bilan carbone, dans le guide « Décarboner votre entreprise artisanale du bâtiment : quelles sont les bonnes pratiques ? », la CAPEB les aide à mieux connaître leurs émissions et à identifier des leviers d'action parfois

insoupçonnés : matières premières, déplacements, approvisionnements, déchets ou consommation énergétique.
Les témoignages des entreprises engagées illustrent cette dynamique : électrification des véhicules, installation de panneaux solaires, approvisionnements locaux, recours à des matériaux biosourcés ou réduction des emballages. Une démarche qui traduit une volonté de responsabilité environnementale, mais aussi d'anticipation des évolutions du métier.
La CAPEB accompagne cette mobilisation avec plusieurs outils : guide sur le réemploi en préparation, guide opérationnel sur les clauses environnementales des marchés publics avec la FNCCR (ACTEE) et Maximilien, et démarche « Artisans engagés RSE by CAPEB ». L'objectif : rendre la transition concrète et accessible aux petites entreprises.

Les entreprises artisanales sont déjà confrontées aux conséquences du changement climatique

Une enquête menée par la CAPEB au premier semestre 2026 auprès de plus de 2 200 entreprises révèle leur forte exposition aux aléas climatiques. 91 % sont confrontées à la chaleur et aux canicules, 60 % aux précipitations et inondations et 68 % constatent une augmentation de la fréquence des aléas au cours des cinq dernières années.
Les aléas climatiques modifient déjà l'organisation du travail : 55 % des entreprises interrogées doivent décaler leurs horaires et 58 % constatent des retards de chantier. Les conditions d'exécution des travaux sont elles aussi en jeu. Ainsi, 47 % des répondants rencontrent des difficultés dans la mise en œuvre de certains matériaux. Pour l'artisan, cela peut conduire à revoir l'ordre des interventions ou à reporter une opération jusqu'à ce que les conditions permettent de la réaliser correctement.

La CAPEB appelle à reconnaître et à entendre les artisans

Acteurs de la décarbonation, engagés dans la transformation de leurs propres pratiques et directement exposés aux conséquences du changement climatique, les artisans occupent une place essentielle dans la transition écologique. Leur connaissance des bâtiments, leur proximité avec les habitants et leur ancrage territorial sont des atouts qui doivent être pleinement reconnus.
La CAPEB appelle les pouvoirs publics à les associer aux décisions climatiques et à leur donner les moyens d'agir : accompagnement technique, financements accessibles, stabilité des dispositifs et réglementation adaptée à la réalité des petites entreprises.

« Les entreprises artisanales du bâtiment sont au cœur de la lutte contre le changement climatique. Elles contribuent chaque jour à décarboner les logements et à les adapter aux nouvelles conditions climatiques. Mais elles vont aussi plus loin en s'interrogeant sur leur propre empreinte environnementale et en faisant évoluer leurs pratiques. Cette mobilisation est réelle et mérite d'être reconnue.
Dans le même temps, elles subissent directement les conséquences du dérèglement climatique, qui perturbent leurs chantiers et leurs conditions de travail. Nous ne pourrons pas atteindre les objectifs climatiques sans celles et ceux qui les mettent en œuvre sur le terrain. Les artisans doivent être considérés comme des partenaires à part entière de cette transition, entendus dans les décisions et accompagnés pour pouvoir agir. » **Jean-Christophe Repon, président de la CAPEB**

Contact presse :

Albertine Minart, Chargée des Relations Presse
E-mail : a.minart@capeb.fr | Tél : 01 53 60 50 84

À propos de la CAPEB :

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première

organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (62 000 entreprises).
Elle représente à ce titre :

- 526 100 entreprises, soit 96 % des entreprises du bâtiment, employant entre 1 et 10 salariés
- 541 000 salariés, soit 42 % des salariés dont 14 % de femmes
- 59 200 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (47 %)

Suivez la CAPEB sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de ses actualités, événements et actions :

- Espace presse
- **X** : @capeb_fr
- **Facebook** : @capeb.nationale
- **LinkedIn** : @capeb